

Le 17 septembre 2020

Agenda social : structuration des thèmes et calendrier des premières réunions

1. Structuration de l'agenda social en six blocs

Afin de structurer les concertations à organiser dans le cadre de l'agenda social, les 17 thématiques qui vous avaient été présentées ont été regroupées en six blocs. Ce regroupement s'est fait notamment sur la base des critères suivants :

- Echéance des sujets à traiter (court ou moyen terme)
- Synergies potentielles entre les sujets
- Nécessité ou non de réaliser des travaux préparatoires avant le démarrage des concertations

Les six blocs se composent de la manière suivante :

1. Réponse à la crise

- **Plan de relance** : suivi du volet social du plan de relance, déclinaison territoriale et avec les branches, travail sur les engagements (avec le Ministère de l'économie des finances et de la relance)
- **Plan jeunes** : suivi du plan jeune ; déclinaison territoriale et avec les branches, travail sur les engagements.
- **Métiers en tension** : sur la base de travaux d'identification des métiers en tension réalisés par la DARES, lancement de travaux au sein des branches sur le sujet.

2. Nouveaux modes de travail et de reconnaissance des salariés

- **Télétravail** : poursuite de la concertation en cours et qui doit s'achever fin septembre/début octobre.
- **Santé au travail** : poursuite de la négociation en cours et qui doit s'achever fin en fin d'année.
- **Partage de la valeur** : lancement d'une concertation sur la meilleure participation des salariés à la gouvernance de l'entreprise, l'intéressement au résultat et l'actionnariat salarié, l'équité salariale (avec le Ministère de l'économie des finances et de la relance)

3. Suivi des réformes

- **Restructuration des branches professionnelles** : révision du calendrier
- **Assurance chômage** : travaux sur le SJR, la dégressivité des allocations, la période d'affiliation et le bonus-malus

- **Suivi de la réforme de la formation professionnelle et l'apprentissage** : travaux sur le pilotage des flux financiers de France Compétence, la formation des reconversions professionnelles interbranches et la mutualisation au profit des entreprises de 50 à 250.

4. Formes particulières d'emploi

- **Travailleurs des plateformes** : sur la base notamment du rapport de Jean-Yves Frouin, travaux sur les modalités de représentation des travailleurs et de dialogue institutionnalisé avec les plateformes et sur les droits pouvant leur être attachés.
- **Travailleurs de la deuxième ligne** : sur la base de travaux conduits par la DARES, travaux sur les critères permettant d'identifier ces travailleurs et travaux au sein des branches pour permettre de mieux les valoriser (rémunération, parcours professionnels...).
- **Travail détaché** : sur la base d'une mission IGAS, identification des secteurs ayant particulièrement recours au travail détaché et travaux sur un plan de résorption du recours à ces travailleurs au sein des branches concernées.

5. Evaluation de la protection sociale

- **Travail des seniors puis retraites** : amélioration des conditions de travail des seniors, leur rôle dans l'entreprise, et sur les transitions de la vie professionnelle à la retraite ; identification des réformes à porter au système de retraites
- **Branche autonomie** : création d'une branche consacrée au risque de dépendance : prestations, financement, gouvernance (avec le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère délégué en charge de l'Autonomie).

6. Financement de la protection sociale

- **Gouvernance de l'assurance chômage** : rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux et améliorer le pilotage de l'équilibre financier de l'Assurance chômage.
- **Financement de la protection sociale** : sur la base de projections du COR, travaux sur le financement de la protection sociale et définition d'un plan de résorption de la dette liée au COVID (avec le Ministère de l'économie des finances et de la relance et le Ministère des solidarités et de la santé)

2. Calendrier à court terme

Trois groupes paritaires thématiques (animées par la ministre ou son cabinet, avec deux personnes par délégation) doivent être lancés fin septembre/début octobre :

- Sur les nouveaux modes de travail et la reconnaissance des salariés (fin septembre): point sur la concertation en cours sur le télétravail, lancement des travaux sur le partage de la valeur. Une deuxième réunion doit être programmée mi-octobre pour, dans la mesure du possible, aboutir sur ce dernier point.
- Sur le suivi des réformes (fin septembre): lancement des travaux sur la réforme de la formation professionnelle sur les trois points évoqués en partie 1 et l'assurance chômage avec une présentation des pistes relatives au SJR et à l'allocation dégressive, et une première partie des pistes relatives au bonus-malus.
- Sur le plan de relance (début octobre): suivi du volet social de France Relance, travaux sur la déclinaison territoriale et par branche du plan de relance, présentation des

travaux DARES sur les métiers en tension en vue de la désignation des branches avec lesquelles travailler à la résorption des métiers en tension.

Une conférence sociale sera organisée lors de la deuxième quinzaine d'octobre, comme s'y était engagé le Premier ministre.

Sauf réserve de votre part concernant cette proposition de structuration et le calendrier proposé, nous vous transmettrons les invitations pour les groupes paritaires thématiques d'ici le 18 septembre.

Le cabinet du Premier Ministre vous transmettra également dans les jours qui viennent une invitation pour la conférence sociale de la deuxième quinzaine d'octobre.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les conseillers en charge de la coordination de l'agenda social au cabinet de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion :

- **Christelle AKKAOUI : 06-99-69-33-90**
- **Gwénaél FRONTIN : 07-61-66-16-07**